Saint-Placide, le 23 novembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Placide, tenue dans la salle du Conseil, le 23 novembre 2021, à 20 h 00, sous la présidence de M. le Maire Daniel Laviolette.

Sont aussi présents :

Mmes les conseillères :	Danielle Bellange Marie-Ève D'amour Ghislaine Tessier
MM. les conseillers :	Nicolas Bouveret Pierre Laperle Denis Lavigne

et M. le directeur général Mathieu Dessureault.

M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 20 h 10.

RÉSOLUTION
182-11-2021

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Nicolas Bouveret, appuyé par Mme la conseillère Danielle Bellange et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté après avoir retiré le point 10.1. de l'ordre du jour.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1. Séance ordinaire du 5 octobre 2021

5. CORRESPONDANCE

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
(Mme Ghislaine Tessier)

6.1. Présentation des comptes à payer
6.2. Fermeture des bureaux de l'hôtel de ville pour la période des Fêtes
6.3. Budget alloué pour la célébration des Fêtes des employés municipaux
6.4. Dépôt des états financiers de l'année 2020

6.5. Dépôt du registre public des intérêts pécuniaires
6.6. Nomination du maire suppléant

7. TRANSPORT
(M. Nicolas Bouveret)

7.1. Paiement de la quote-part pour le transport collectif de l'année 2021 pour l'Express d'Oka
7.2. Autorisation-Droit de passage au club des Lynx
7.3. Octroi de contrat pour le déneigement du réseau routier
7.4. Octroi de contrat pour le déneigement des stationnements
7.5. Autorisation de demande d'aide financière dans le cadre du Fond canadien de revitalisation des communautés (FCRC)
7.6. Entente avec Info-Excavation

8. HYGIÈNE DU MILIEU
(M. Denis Lavigne)

8.1. Inscription- programme de qualification professionnelle
8.2. Autorisation afin d'aller en appel d'offres public pour le contrat de gestion des matières résiduelles
8.3. Nomination des conseillers au sein de la RIADM
8.4. Nomination des conseillers au sein de Tricentris
8.5. Mandat d'inspection et rapport pour le réseau d'égout

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT
(Marie-Ève D'Amour)

9.1. Dépôt du rapport d'émission des permis
9.2. Nomination des conseillers siégeant au CCU
9.3. Nomination des conseillers siégeant à COBAMIL

10. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS
(Mme Danielle Bellange)

10.1. Retirée
10.2. Autorisation d'entente dans le cadre du Fond du Canada pour les espaces culturels

11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE
(M. Pierre Laperle)

11.1. Dépôt du rapport d'intervention
11.2. Autorisation de formation sur la désincarcération
11.3. Autorisation de formation sur l'autosauvetage
11.4. Embauche de M Robert Oligny à titre de pompier
11.5. Embauche de M Alexandre Filiatreault

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
M. le Maire répond aux questions en lien avec l'ordre du jour exclusivement.

4. <u>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX</u>

RÉSOLUTION
183-11-2021

<u>4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021</u>

CONSIDÉRANT QUE les membres-conseils reconnaissent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021.

ADOPTÉE

5. <u>DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE</u>

Le directeur général dépose devant le conseil la correspondance reçue au bureau municipal durant le mois et conserve les documents aux archives de la Municipalité.

6. <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>
(MME GHISLAINE TESSIER)

RÉSOLUTION
184-11-2021

6.1 <u>PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER</u>

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Tessier, appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer apparaissant aux livres comptables de la Municipalité de Saint-Placide en date du 16 novembre 2021 pour un montant de 249 892.12 **$.**

Registre des chèques :	149 280.51 $
Registre des prélèvements :	40 971.23 $
Liste des dépôts directs :	59 640.38 $
MONTANT TOTAL :	**249 892.12 $**

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer les chèques et à payer ces montants à même les sommes prévues au budget, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

M. Mathieu Dessureault, directeur général

RÉSOLUTION
185-11-2021

6.2. FERMETURE DES BUREAUX DE L'HÔTEL DE VILLE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit préciser les dates de fermeture de l'hôtel de ville durant le congé des Fêtes 2021-2022 ;

POUR CE MOTIF

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Tessier appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement de procéder à la fermeture de l'hôtel de ville du 23 décembre 2021 au 7 janvier 2022 inclusivement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
186-11-2021

6.3. BUDGET ALLOUÉ POUR LA CÉLÉBRATION DES FÊTES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire souligner la période des Fêtes et par le fait même, reconnaitre le travail accompli par l'ensemble du personnel de la municipalité ;

POUR CE MOTIF

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Tessier appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement d'octroyer une somme n'excédant pas 750 $ pour la réalisation d'une petite célébration pour le personnel municipal.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

M. Mathieu Dessureault, directeur général

6.4 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2020

Le directeur général dépose devant le conseil les états financiers de l'année 2020 tel que présenté par la firme de vérification externe DCA comptable.

ADOPTÉE

6.5. DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le directeur général dépose devant le conseil le registre public des intérêts pécuniaires tel que remis par certains membres du Conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
187-11-2021

6.6. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer des conseillers pour assumer le titre de maire suppléant pour des périodes définies ;

CONSIDÉRANT QUE la période de temps de la nomination est de douze (12) mois ;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que tous les conseillers qui souhaitent assumer cette fonction au moins une fois durant la période de leur mandat de quatre (4) années puissent avoir accès à cette nomination ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Tessier, appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et il est résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Placide nomme, les membres du conseil selon les modalités qui suivent, à titre de maire suppléant :

Madame Danielle Bellange, district 6, pour la période du 23 novembre 2021 au 17 novembre 2022
Madame Marie-Ève D'Amour, district 4, pour la période du 18 novembre 2022 au 16 novembre 2023
Monsieur Nicolas Bouveret, district 3, pour la période du 17 novembre 2023 au 19 novembre 2024
Monsieur Denis Lavigne, district 1, pour la période du 20 novembre 2024, jusqu'à la fin du mandat en 2025

ADOPTÉE

7. TRANSPORTS

(M. Nicolas Bouveret)

RÉSOLUTION
188-11-2021

7.1. PAIEMENT DE LA QUOTE-PART POUR LE TRANSPORT COLLECTIF DE L'ANNÉE 2021 POUR L'EXPRESS D'OKA

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au paiement de la quote-part pour l'année 2021 pour les services de transport collectif de l'Express d'Oka ;

POUR CE MOTIF

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Laperle, appuyé par M. le conseiller Denis Lavigne et résolu unanimement de procéder au paiement de la quote-part pour l'année 2021 pour les services de l'Express d'Oka pour la somme de 17 767 $, toutes taxes incluses, à la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
189-11-2021

7.2. AUTORISATION-DROIT DE PASSAGE AU CLUB DES LYNX

Il est proposé par M. le conseiller Nicolas Bouveret, appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement d'accorder deux (2) droits de passage au Club des Lynx, soit sur le rang Saint-Vincent (près de la rue Moundou) et le boulevard René-Levesque (intersection de la voie de service entre la route 344 et le boulevard Saint-Placide), pour l'hiver 2021-2022. Quant à la demande de traverse sur la route 344, la Municipalité se doit de référer le demandeur au ministère des Transports du Québec puisqu'elle n'a pas juridiction sur cette route.

Il est convenu que cette autorisation ne soustrait pas les demandeurs et usagers à l'obligation d'obtenir toutes les autorisations et tous les permis requis, conformément aux lois, règlements et usages en la matière, ainsi qu'à respecter ces derniers en tout temps (notamment le règlement municipal numéro 10-07-2004).

De plus, tout regroupement d'usagers doit maintenir en vigueur une police d'assurance responsabilité civile minimale de 2 000 000 $ afin de couvrir tout dommage éventuel.

Il est de plus résolu que la municipalité installe les panneaux de signalisation routière qui sont manquants afin d'indiquer chacune des traverses de motoneiges aux usagers des routes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
190-11-2021

7.3. OCTROI DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement du réseau routier s'est échu en 2021 ;

CONSIDÉRANT le plus récent processus d'appel d'offres public, par le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour le déneigement du réseau routier pour l'année 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entrepreneurs spécialisés dans le déneigement ont soumis une offre ;

CONSIDÉRANT les prix soumis, à savoir :

	Prix au km		**Prix pour trois ans**	
Soumissionnaires	Avant taxes	Nombre de km	Avant taxes	Taxes incluses
Desjardins Excavation inc.	8 861,00	26,97	716 943,51 $	824 305,80 $
Charex inc.	9 871,69 $	26,97	798 718,44 $	918 326,52 $
Les Entreprises KL Mainville inc.	9 500,00 $	26,97	768 645,00 $	883 749,57 $
9146-9387 Québec inc.	6 538,00 $	26,97	528 989,58 $	608 205,75 $

CONSIDÉRANT QUE cette dépense annuelle est payable à même le budget d'opération ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Nicolas Bouveret, appuyé par M. le conseiller Denis Lavigne et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide octroie le contrat auprès du plus bas soumissionnaire conforme pour le déneigement du réseau routier pour l'année 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, à **9146-9387 Québec Inc**., pour un montant annuel, taxes incluses de 202 735,25 $, pour une durée de trois ans (3) ans ;

QUE le contrat débute au moment de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
191-11-2021

7.4. OCTROI DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement des stationnements et autres endroits s'est échu en 2021 ;

CONSIDÉRANT le plus récent processus de soumission par invitations pour le déneigement des stationnements et autres endroits pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entrepreneurs spécialisés dans le déneigement ont été invités ;

CONSIDÉRANT QUE la seule offre a été déposée s'est avérée conforme ;

CONSIDÉRANT les prix soumis, à savoir :

	Prix par année		**Prix pour trois ans**	
Soumissionnaire	Avant taxes	Taxes incluses	Avant taxes	Taxes incluses
Réjean et Raymond Lavigne 3369602316 Québec inc.	21 000,00 $	24 144,75 $	63 000,00 $	72 434,25 $

CONSIDÉRANT QUE cette dépense annuelle est payable à même le budget d'opération ;

CONSIDÉRANT QUE les items au bordereau sont payables uniquement si le service est rendu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Nicolas Bouveret appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide octroie le contrat auprès du seul soumissionnaire conforme pour le déneigement des stationnements et autres endroits pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, Réjean et Raymond Lavigne (3369602316 Québec inc.), pour un montant annuel, taxes incluses de 24 144,75 $, pour une durée de trois (3) ans.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
192-11-2021

7.5. AUTORISATION DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FOND CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS (FCRC)

CONSIDÉRANT QUE le *Fond canadien de revitalisation des communautés* (FCRC) est un fonds d'aide financière du gouvernement du Canada ;

CONSIDÉRANT QUE Les organismes à but non lucratif, les municipalités et d'autres institutions publiques, ainsi que les communautés autochtones, peuvent soumettre une demande de financement pour des projets qui visent à :

- revitaliser les centres-villes et les rues principales
- réinventer les espaces extérieurs
- créer des infrastructures vertes
- accroître l'accessibilité des espaces communautaires

Par exemple, les types de projets suivants pourraient obtenir une contribution dans le cadre de ce programme :

- marchés publics
- centres communautaires et culturels
- parcs ou jardins communautaires
- sentiers récréatifs et installations sportives extérieures publiques
- centres polyvalents

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière peut être combinée à une autre aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement de la piste multifonctionnelle sur la montée Saint-Vincent cadrent parfaitement avec les paramètres édictés du programme FCRC ;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'Équipe Laurence pour assister la municipalité pour la demande d'aide financière, pour un montant de 1 995,00 $, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lavigne appuyé par Mme la conseillère Ghislaine Tessier et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide autorise l'offre de service portant le numéro OS-6782, d'Équipe Laurence pour les services professionnels liés au dépôt de l'aide financière pour le *Fond canadien de revitalisation des communautés* (FCRC), pour un montant de 2 293,85 $, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
193-11-2021

7.6. ENTENTE AVEC INFO-EXCAVATION

CONSIDÉRANT QUE Info-Excavation est un organisme à but non lucratif ayant pour but d'offrir aux excavateurs et au public en général un centre de traitement des demandes de localisation afin de les informer, avant qu'ils entreprennent des travaux d'excavation, sur la nature et l'emplacement des infrastructures souterraines de ses membres et clients ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Placide n'est pas membre ;

CONSIDÉRANT QU'entre septembre 2020 et septembre 2021, il y a eu 82 demandes de localisation auprès d'Info-Excavation sur le territoire de Saint-Placide, mais que la Municipalité n'a pas été informée, donc n'a pas été en mesure de localiser ses infrastructures souterraines pour les protéger ;

CONSIDÉRANT QUE le fait de bien localiser les conduites préalablement à une excavation prévient des dommages pouvant être causés notamment aux infrastructures municipales ;

CONSIDÉRANT les conséquences liées à un bris d'aqueduc et/ou d'égout ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide autorise la direction générale à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Placide l'entente de service auprès d'Info-Excavation, à partir du 1er janvier 2022.

ADOPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU
(M. Denis Lavigne)

RÉSOLUTION
194-11-2021

8.1. INSCRIPTION- PROGRAMME DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

CONSIDÉRANT QUE certains employés municipaux doivent renouveler ou s'inscrire à des programmes de qualification professionnelle dans le cadre de leurs fonctions ;

CONSIDÉRANT les frais associés à ces exigences ;

CONSIDÉRANT les inscriptions suivantes :

Daniel Desroches : examen – Traitement des eaux usées par étang aéré (OW-2)
Normand Giroux : inscription – traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution (OTUND)

CONSIDÉRANT QUE ces programmes mènent à des qualifications professionnelles d'Emploi-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ses frais sont payables à même le budget d'opération ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour appuyé par Mme la conseillère Ghislaine Tessier et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide autorise le paiement des frais de 118 $ par employé afin de couvrir les frais associés aux formations.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
195-11-2021

8.2. <u>AUTORISATION AFIN D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE CONTRAT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</u>

CONSIDÉRANT QUE le contrat de collecte et transport des matières résiduelles se termine le 15 février 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'être en mesure de procéder aux démarches d'appel d'offres public, il y a lieu d'obtenir par résolution du conseil, l'autorisation de démarches ;

CONSIDÉRANT que le calendrier des collectes demeure inchangé (94 collectes au total), à savoir :

Déchets ultimes (bac vert) : le lundi (une semaine sur deux)
Recyclage (bac bleu) : le lundi (une semaine sur deux)
Compost (bac brun) : le vendredi
Gros morceaux : le lundi, en même temps que le bac vert

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lavigne, appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide autorise les démarches d'aller en appel d'offres publiques pour la collecte et le transport des matières résiduelles.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
196-11-2021

8.3. <u>NOMINATION DES CONSEILLERS AU SEIN DE LA RIADM</u>

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, de nommer un délégué principal et un substitut à la Régie Intermunicipale Argenteuil/Deux-Montagnes (RIADM) ;

CONSIDÉRANT QU'il peut arriver que le délégué principal s'absente ou ne puisse assister à une séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Nicolas Bouveret, appuyé par Mme la conseillère Danielle Bellange, et résolu à la majorité:

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide nomme monsieur le conseiller Denis Lavigne, district 1, à titre de délégué principal pour siéger à la Régie Intermunicipale Argenteuil/Deux-Montagnes ;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide nomme monsieur le maire, Daniel Laviolette à titre de délégué substitut pour siéger à la Régie Intermunicipale Argenteuil/Deux-Montagnes.

(Résultat du vote tel que demandé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour :4 : POUR et 2 : CONTRE)

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
197-11-2021

8.4. <u>NOMINATION DES CONSEILLERS AU SEIN DE TRICENTRIS</u>

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, de nommer un délégué principal et un substitut à Tricentris, centre de tri des matières recyclables, site de Lachute ;

CONSIDÉRANT QU'il peut arriver que le délégué principal s'absente ou ne puisse assister à une séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyé par Mme la conseillère Ghislaine Tessier, et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide nomme monsieur le conseiller, Nicolas Bouveret, district 3, à titre de délégué principal pour siéger à Tricentris ;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide nomme monsieur le conseiller, Denis Lavigne, district 1, à titre de délégué substitut pour siéger à Tricentris.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
198-11-2021

8.5. <u>MANDAT D'INSPECTION ET RAPPORT POUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT</u>

CONSIDÉRANT qu'afin de mettre à jour les connaissances du réseau d'égout du territoire desservi, il y a lieu d'inspecter les conduites du réseau ;

CONSIDÉRANT que l'inspection de ces conduites permet de mettre à jour le plan d'intervention du réseau routier ;

CONSIDÉRANT que la mise à jour des connaissances du réseau permet d'accéder à des subventions, conditionnellement aux respects des rapports produits ;

CONSIDÉRANT que les rapports doivent être sous forme PACP, qu'il a été déterminé par le CERIU (Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines que le système qui répondait le mieux aux besoins du Québec et qui demandait le moins d'efforts d'implantation était le protocole mis sur pied par la National Association of Sewer Service Companies (NASSCO), le Pipeline Assessment and Certification Program (PACP) ;

CONSIDÉRANT les démarches de recherches de prix auprès d'entreprises spécialisées dans le nettoyage et l'inspection des conduites, à savoir :

Fournisseur	Prix unitaire (avant taxes)
HydroCam	15 400,00 $
Can Explore	21 445,00 $
Innov-Vac	17 304,00$

CONSIDÉRANT que cette dépense peut être attribuée à la TECQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lavigne appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide octroie le contrat auprès du plus bas soumissionnaire, HydroCam, pour un montant, taxes incluses de 17 706,15 $.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT (Mme Marie-Ève D'Amour)

9.1. DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS

Chaque membre du conseil ayant reçu copie, le directeur général dépose le rapport d'émission des permis du mois d'octobre 2021 préparé par Mme Laurie Giraldeau, Directrice du Service de l'urbanisme.

RÉSOLUTION
199-11-2021

9.2. NOMINATION DES CONSEILLERS SIÉGEANT AU CCU

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à la suite de l'élection municipale du 7 novembre dernier, de nommer un membre du conseil municipal au comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

CONSIDÉRANT QU'il peut arriver que le membre représentant s'absente ou ne puisse assister à une séance, il y a donc lieu de nommer un (1) substitut ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lavigne et appuyé par Mme la conseillère Ghislaine Tessier et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide nomme madame la conseillère Marie-Ève D'Amour, district 4, à titre de membre pour siéger au comité consultatif d'urbanisme (CCU), conformément au Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme.

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide nomme madame la conseillère, Ghislaine Tessier, district 5, à titre de premier substitut pour siéger au comité consultatif d'urbanisme (CCU), conformément au Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
200-11-2021

9.3. NOMINATION DES CONSEILLERS SIÉGEANT À COBAMIL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, de nommer un délégué principal et un substitut à COBAMIL – Conseil des bassins versants des Mille-Îles ;

CONSIDÉRANT QU'il peut arriver que le délégué principal s'absente ou ne puisse assister à une séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyé par M. le conseiller Denis Lavigne, et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide nomme monsieur le conseiller Pierre Laperle, district 2 à titre de délégué principal pour siéger à COBAMIL ;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide nomme madame la conseillère, Marie-Ève D'Amour, district 4 à titre de déléguée substitut pour siéger à COBAMIL.

ADOPTÉE

10. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS
(Mme Danielle Bellange)

10.1. Retirée

RÉSOLUTION
201-11-2021

10.2. AUTORISATION D'ENTENTE DANS LE CADRE DU FOND DU CANADA POUR LES ESPACES CULTURELS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Placide a soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme Fonds du Canada pour les espaces culturels pour le projet d'installation d'un réseau d'interconnexions électrique et de communications permanent dans l'église de Saint-Placide ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Placide souhaite conclure une entente de subvention d'un montant de 7 749 $ avec le ministère du Patrimoine canadien pour la réalisation de ce projet ;

il est proposé par M. le conseiller Denis Lavigne appuyé par Mme la conseillère Ghislaine Tessier et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Placide approuve le projet d'accord de subvention avec le ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme Fonds du Canada pour les espaces culturels pour la réalisation du projet d'installation d'un réseau d'interconnexions électrique et de communications permanent dans l'église de Saint- Placide ;

QUE la Municipalité de Saint-Placide demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord ;

QUE Valérie Schmaltz, responsable des communications et des loisirs soit autorisée à signer cet accord.

ADOPTÉE

11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

11.1 DÉPÔT DU RAPPORT D'INTERVENTION

Chaque membre du conseil ayant reçu copie, le directeur général dépose le rapport des interventions du Service de sécurité incendie pour le mois d'octobre 2021 préparé par M. Daniel Lalonde, directeur incendie.

RÉSOLUTION
202-11-2021

11.2. AUTORISATION DE FORMATION SUR LA DÉSINCARCÉRATION

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Laperle appuyé par M. le conseiller Denis Lavigne et résolu unanimement d'autoriser la formation pour la désincarcération pour le personnel incendie au cout total de 700 $ pour l'ensemble de la formation tel que dument soumissionné.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
203-11-2021

11.3. AUTORISATION DE FORMATION SUR L'AUTOSAUVETAGE

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de procéder au maintien des compétences relativement à l'autosauvetage et à l'initiation à la recherche et au sauvetage d'un pompier ;

POUR CE MOTIF

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Laperle appuyé par Mme la conseillère Danielle Bellange et unanimement résolu d'autoriser la formation d'autosauvetage pour 16 pompiers au cout total de 800 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
204-11-2021

11.4 EMBAUCHE DE M. ROBERT OLIGNY

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Lalonde, directeur du Service Sécurité incendie de Saint-Placide, recommande l'embauche de M. Robert Oligny à titre de pompier à temps partiel ;

CONSIDÉRANT QUE le Service Sécurité incendie requiert l'engagement de pompiers supplémentaires pour assurer la relève ;

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Lalonde, directeur du Service Sécurité incendie de Saint-Placide, recommande que M. Robert Oligny puisse prendre part aux activités de formation, combat d'incendie et autres. De plus, M.Oligny possède déjà la formation requise par le M.S.P pour être pompier à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Lavigne, appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement d'engager M. Robert Oligny à titre de pompier à temps partiel pour le Service Sécurité incendie de Saint-Placide selon les dispositions de la convention de travail. La prestation de travail est assujettie à une période de probation d'un (1) an.

Il est également résolu que le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer les chèques et payer ces montants à même les sommes prévues au budget pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
205-11-2021

11.5. EMBAUCHE DE M. ALEXANDRE FILIATREAULT, POMPIER À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Lalonde, directeur du Service Sécurité incendie de Saint-Placide, recommande l'embauche de M. Alexandre Filiatreault à titre de pompier à temps partiel ;

CONSIDÉRANT QUE le Service Sécurité incendie requiert l'engagement de pompiers supplémentaires pour assurer la relève ;

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Lalonde, directeur du Service Sécurité incendie de Saint-Placide, recommande que M. Alexandre Filiatreault puisse prendre part aux activités de formation, combat d'incendie et autres. De plus, M. Filiatreault possède déjà la formation requise par le M.S.P pour être pompier à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Laperle, appuyé par Mme la conseillère Ghislaine Tessieret résolu unanimement d'engager M. Alexandre Filiatreault à titre de pompier à temps partiel pour le Service Sécurité incendie de Saint-Placide selon les dispositions de la convention de travail. La prestation de travail est assujettie à une période de probation d'un (1) an.

Il est également résolu que le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer les chèques et payer ces montants à même les sommes prévues au budget pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

ADOPTÉE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

M le Maire répond aux questions soumises par les citoyens.

RÉSOLUTION
206-11-2021

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Laperle appuyé par Mme la conseillère Danielle Bellange et résolu unanimement de lever la présente séance à 21 h 05.

ADOPTÉE

M. Daniel Laviolette
Maire

M. Mathieu Dessureault
Directeur général